RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00552
Numéro SIREN : 821 086 337
Nom ou dénomination : PONTDIS

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003236

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PONTDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 29590 PONT DE BUIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 1 0 8 6 3 3 7 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 400	AC 1 238	161
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 460	AG 5 460	
		Fonds commercial (1)	AH	379 798	AI	379 798
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	6 600	AQ 6 499	100
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	57 526	AS 49 634	7 892
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 195	AU 19 029	1 165
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	20 603	BI	20 603
		TOTAL (II)	BJ	491 584	BK 81 861	409 722
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	210 046	BU	210 046
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 851	BY 28 860	21 991
		Autres créances (3)	BZ	123 811	CA	123 811
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	26 525	CG	26 525
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 358	CI	24 358
		TOTAL (III)	CJ	435 593	CK 28 860	406 732
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	927 177	1A 110 722	816 455

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PONTDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, . .	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(154 399)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(79 531)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(228 430)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	161 670
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	701 789
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 739
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	109 687
	TOTAL (IV)	EC	1 044 885
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	816 455

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	910 204
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26 989

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PONTDIS — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 561 333	FB		FC	2 561 333
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	3 356	FH		FI	3 356
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 564 690	FK		FL	2 564 690
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	35 812
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	47
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 172
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 603 721
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 077 054
	Variation de stock (marchandises)*					FT	29 621
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	19
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	268 173
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 671
	Salaires et traitements*					FY	185 340
	Charges sociales (10)					FZ	44 125
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	9 020
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	25 020
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	25 542
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 682 590
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(78 868)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	308
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	309
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 575
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 575
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 266)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(80 134)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS PONTDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 506
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 902
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 902
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	603
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 615 537
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 695 068
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(79 531)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	11 506
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	10 884
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	47
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 093
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	18	
Charges sur exercices anterieurs	10 884	
Produits sur exercices antérieurs		11 506

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Charges sur exercices anterieurs	10 884	
Produits sur exercices antérieurs		11 506

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS PONTDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 816 455 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 79 531 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 8 ans
* Matériel et outillage industriels : 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 400			1 400
- Fonds commercial	379 798			379 798
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 460			5 460
Immobilisations incorporelles	**386 658**			**386 658**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 600			6 600
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	57 527			57 527
- Instal.générales, agencements aménagements divers	20 194			20 194
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1			1
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**84 322**			**84 322**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 204	400		20 604
Immobilisations financières	**20 204**	**400**		**20 604**
ACTIF IMMOBILISE	**491 184**	**400**		**491 584**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	162	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	**162**	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	379 798
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**379 798**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	958	280		1 238
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 638	823		5 460
Immobilisations incorporelles	**5 596**	**1 103**		**6 698**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 849	1 650		6 500
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	43 774	5 860		49 634
- Instal.générales, agencements aménagements divers	18 621	408		19 029
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1			1
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**67 245**	**7 918**		**75 163**
ACTIF IMMOBILISE	**72 841**	**9 021**		**81 862**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 219 626 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 604		20 604
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 852	50 852	
Autres	123 812	123 812	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 359	24 359	
Total	**219 626**	**199 022**	**20 604**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	866
Fournisseurs rrr à recevoir	6 018
Associés intérêts courus	151
Total	**7 036**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	3 840	25 020		28 861
Total	**3 840**	**25 020**		**28 861**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		25 020		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 044 886 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	26 989	26 989		
- à plus de 1 an à l'origine	134 681			134 681
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701 789	701 789		
Dettes fiscales et sociales	71 739	71 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	109 687	109 687		
Total	**1 044 886**	**910 205**		**134 681**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	42 814			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	122 703
Dettes provis. pr congés à payer	16 542
Provision pour rtt	9 288
Provision pour repos compensateur	2 085
Charges sociales s/congés à payer	3 846
Charges sociales sur prov rtt	3 644
Charges sociales sur prov rc	412
Etat charges à payer	12 468
Total	**170 988**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	24 359		
Total	**24 359**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	109 687		
Total	**109 687**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	2 561 334		2 561 334
Produits des activités annexes	3 357		3 357
TOTAL	**2 564 690**		**2 564 690**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 500 €

Honoraire des autres services : 0 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	18	
Charges sur exercices anterieurs	10 885	
Produits sur exercices antérieurs		11 507
TOTAL	**10 903**	**11 507**

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS PONTDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL HOLDING CLD.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La SOCIETE TETE DE GROUPE est constituée, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts, seule redevable des impositions dues pour l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle- même et les SOCIETES FILIALES ; les SOCIETES FILIALES étant tenues solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, des contributions additionnelles, de tout autre prélèvement et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la SOCIETE TETE DE GROUPE est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la SOCIETE FILIALE si elle n'était pas membre du groupe.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe

En cas de non-renouvellement de la présente convention comme en cas de sortie de la SOCIETE FILIALE du groupe d'intégration avant son expiration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société FILIALE sera indemnisée par la SOCIETE TETE DE GROUPE de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause :

A ce titre, la SOCIETE TETE DE GROUPE devra indemniser la SOCIETE FILIALE:

de tout l'impôt sur les sociétés dû par la SOCIETE FILIALE et provenant de l'impossibilité pour la SOCIETE FILIALE d'utiliser, selon les règles de droit commun des déficits fiscaux ou moins values à long terme antérieurs déjà pris en compte pour déterminer le résultat de l'ensemble ou la plus value à long terme de l'ensemble du Groupe ;

à raison de l'impossibilité pour la SOCIETE FILIALE d'utiliser les bénéfices ou les plus value à long terme antérieurs déjà pris en compte pour déterminer le résultat d'ensemble ou la plus value nette d'ensemble du Groupe.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la SOCIETE FILIALE sera tenue de verser à la SOCIETE TETE DE GROUPE la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.

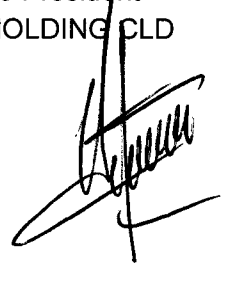
Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la SOCIETE TETE DE GROUPE devra verser pour le compte de la SOCIETE FILIALE pendant les douze (12) mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la SOCIETE FILIALE au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres dix (10) jours avant leur échéance légale.

PONTDIS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 85 rue de Quimper
29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH
821 086 337 RCS QUIMPER

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes

Le Président
HOLDING CLD



PONTDIS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 85 rue de Quimper
29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH
821 086 337 RCS QUIMPER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -79 531 euros de la manière suivante :

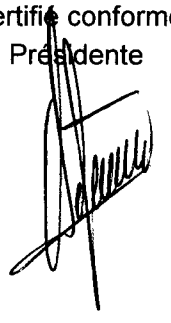
Perte de l'exercice :	-79 531 euros
Report à nouveau antérieur :	-154 399 euros

Au compte "report à nouveau".

L'associée unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

S.A.S.U. PONTDIS

85, rue de Quimper

29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 5 000 euros

821 086 337 RCS BREST

SARL Isabelle GAUDUCHEAU, Bernard BLANCHARD et Associés

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie régionale Ouest-Atlantique

139, rue de Fougères

35700 RENNES

Tél : 02.99.87.90.81 - Fax : 09.57.69.75.66

Sommaire
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	3
Comptes annuels au 31 décembre 2020	7
Compte de résultat	7
Bilan	9
Annexe	11

S.A.S.U. PONTDIS
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PONTDIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Au cours de notre mission d'audit et malgré nos demandes, nous n'avons pas été en mesure de mener nos travaux de confirmation des tiers (banque, fournisseurs, avocat, assurance).

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier apporté à la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 15 juin 2021
Le commissaire aux comptes

IGBB
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale Ouest-Atlantique

Représentée par

Bernard BLANCHARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale Ouest-Atlantique

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 561 334	2 988 949	-427 616	-14,31
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 357	2 312	1 045	45,21
Chiffre d'affaires net	**2 564 690**	**2 991 261**	**-426 570**	**-14,26**
Dont à l'exportation et livraisons intracomm.				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	35 812	35 714	98	0,27
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	47	4 807	-4 760	-99,02
Autres produits	3 172	1 638	1 535	93,72
Total produits d'exploitation (I)	2 603 722	3 033 420	-429 698	-14,17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	2 077 054	2 511 763	-434 709	-17,31
Variations de stock	29 621	-13 863	43 484	-313,67
Achats matières premières et autres approvts	20	4 614	-4 595	-99,58
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	268 174	283 805	-15 631	-5,51
Impôts, taxes et versements assimilés	18 672	18 337	335	1,83
Salaires et traitements	185 340	197 970	-12 629	-6,38
Charges sociales	44 126	53 480	-9 354	-17,49
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	9 021	18 229	-9 209	-50,52
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	25 020	3 588	21 432	597,34
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	25 543	28 481	-2 938	-10,32
Total charges d'exploitation (II)	2 682 590	3 106 404	-423 814	-13,64
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-78 868**	**-72 984**	**-5 884**	**8,06**
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	309		309	
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1	-1	-68,93
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg		1 596	-1 596	-100,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	309	1 597	-1 288	-80,65
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 576	1 977	-402	-20,31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	1 576	1 977	-402	-20,31
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-1 267**	**-380**	**-887**	**233,43**
RESULTAT COURANT avant impôt	**-80 135**	**-73 364**	**-6 771**	**9,23**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	11 507	5 649	5 857	103,68
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	**11 507**	**5 649**	**5 857**	**103,68**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	10 903	4 183	6 720	160,67
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	**10 903**	**4 183**	**6 720**	**160,67**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**604**	**1 467**	**-863**	**-58,84**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 615 538**	**3 040 667**	**-425 129**	**-13,98**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 695 069**	**3 112 564**	**-417 495**	**-13,41**
BENEFICE OU PERTE	**-79 531**	**-71 897**	**-7 634**	**10,62**
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*11 507*		*11 507*	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*10 885*		*10 885*	
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 400	1 238	162	442
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 460	5 460		823
Fonds commercial (1)	379 798		379 798	379 798
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 600	6 500	101	1 751
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 527	49 634	7 893	13 753
Autres immobilisations corporelles	20 195	19 030	1 165	1 573
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 604		20 604	20 204
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	491 584	81 862	409 722	418 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	210 046		210 046	239 667
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	50 852	28 861	21 991	56 086
Autres créances	123 812		123 812	87 935
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 526		26 526	10 582
Charges constatées d'avance (3)	24 359		24 359	21 849
TOTAL ACTIF CIRCULANT	435 594	28 861	406 733	416 118
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	927 178	110 722	816 455	834 461
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				*28 150*

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-154 399	-82 502
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-79 531**	**-71 897**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-228 430**	**-148 899**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	161 670	186 191
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701 789	576 870
Dettes fiscales et sociales	71 739	74 800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	109 687	145 499
TOTAL DETTES	**1 044 886**	**983 360**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**816 455**	**834 461**
(1) Dont à plus d'un an (a)	134 681	134 681
(1) Dont à moins d'un an (a)	910 205	848 680
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	26 989	8 696
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

igbb
Sarl Isabelle Gauducheau, Bernard Blanchard et Associés

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le groupe CASINO apporte un soutien commercial et financier garantissant la continuité d'exploitation à 1 an.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2021.
Les comptes au 31/12/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.
Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2021, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS PONTDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 816 455 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 79 531 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

igbb
Sarl Isabelle Gauducheau, Bernard Blanchard et Associés

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 8 ans
* Matériel et outillage industriels : 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

igbb
Sarl Isabelle Gauducheau, Bernard Blanchard et Associés

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 400			1 400
- Fonds commercial	379 798			379 798
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 460			5 460
Immobilisations incorporelles	**386 658**			**386 658**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 600			6 600
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	57 527			57 527
- Instal.générales, agencements aménagements divers	20 194			20 194
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1			1
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**84 322**			**84 322**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 204	400		20 604
Immobilisations financières	**20 204**	**400**		**20 604**
ACTIF IMMOBILISE	**491 184**	**400**		**491 584**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	162	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	**162**	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	379 798
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**379 798**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	958	280		1 238
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 638	823		5 460
Immobilisations incorporelles	**5 596**	**1 103**		**6 698**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 849	1 650		6 500
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	43 774	5 860		49 634
- Instal.générales, agencements aménagements divers	18 621	408		19 029
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1			1
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**67 245**	**7 918**		**75 163**
ACTIF IMMOBILISE	**72 841**	**9 021**		**81 862**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 219 626 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 604		20 604
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 852	50 852	
Autres	123 812	123 812	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 359	24 359	
Total	**219 626**	**199 022**	**20 604**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	866
Fournisseurs rrr à recevoir	6 018
Associés intérêts courus	151
Total	**7 036**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	3 840	25 020		28 861
Total	**3 840**	**25 020**		**28 861**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		25 020		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 044 886 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	26 989	26 989		
- à plus de 1 an à l'origine	134 681			134 681
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701 789	701 789		
Dettes fiscales et sociales	71 739	71 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	109 687	109 687		
Total	**1 044 886**	**910 205**		**134 681**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	42 814			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	122 703
Dettes provis. pr congés à payer	16 542
Provision pour rtt	9 288
Provision pour repos compensateur	2 085
Charges sociales s/congés à payer	3 846
Charges sociales sur prov rtt	3 644
Charges sociales sur prov rc	412
Etat charges à payer	12 468
Total	**170 988**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	24 359		
Total	**24 359**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	109 687		
Total	**109 687**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	2 561 334		2 561 334
Produits des activités annexes	3 357		3 357
TOTAL	**2 564 690**		**2 564 690**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 500 €

Honoraire des autres services : 0 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	18	
Charges sur exercices anterieurs	10 885	
Produits sur exercices antérieurs		11 507
TOTAL	**10 903**	**11 507**

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS PONTDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL HOLDING CLD.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La SOCIETE TETE DE GROUPE est constituée, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts, seule redevable des impositions dues pour l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle- même et les SOCIETES FILIALES ; les SOCIETES FILIALES étant tenues solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, des contributions additionnelles, de tout autre prélèvement et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la SOCIETE TETE DE GROUPE est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la SOCIETE FILIALE si elle n'était pas membre du groupe.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe

En cas de non-renouvellement de la présente convention comme en cas de sortie de la SOCIETE FILIALE du groupe d'intégration avant son expiration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société FILIALE sera indemnisée par la SOCIETE TETE DE GROUPE de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause :

A ce titre, la SOCIETE TETE DE GROUPE devra indemniser la SOCIETE FILIALE:

de tout l'impôt sur les sociétés dû par la SOCIETE FILIALE et provenant de l'impossibilité pour la SOCIETE FILIALE d'utiliser, selon les règles de droit commun des déficits fiscaux ou moins values à long terme antérieurs déjà pris en compte pour déterminer le résultat de l'ensemble ou la plus value à long terme de l'ensemble du Groupe ;

à raison de l'impossibilité pour la SOCIETE FILIALE d'utiliser les bénéfices ou les plus value à long terme antérieurs déjà pris en compte pour déterminer le résultat d'ensemble ou la plus value nette d'ensemble du Groupe.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la SOCIETE FILIALE sera tenue de verser à la SOCIETE TETE DE GROUPE la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la SOCIETE TETE DE GROUPE devra verser pour le compte de la SOCIETE FILIALE pendant les douze (12) mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la SOCIETE FILIALE au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres dix (10) jours avant leur échéance légale.

igbb
Sarl Isabelle Gauducheau, Bernard Blanchard et Associés

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Blocage des comptes courant d'associé	*104 000*
Autres engagements donnés	104 000
Total	**104 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

S'agissant de l'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE portant la référence n°10000318604, pour un montant de 300k€, les garanties prises par l'établissement financier sont les suivantes :

1. GARANTIE BPIFRANCE, taux de 40%, taux de commission 0.56%

2. NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE de supermarché exploité à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH

3. ENGAGEMENT DE BLOCAGE DES COMPTES COURANTS d'associé à hauteur de 104 000 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

igbb
Sarl Isabelle Gauducheau, Bernard Blanchard et Associés